

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3^{ème} Etage, les berges du Lac

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société TGH à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi **30/12/2025 à 10h au nouveau siège du groupe situé à Rue des entrepreneurs ZI Borj Ghorbel Ben Arous**, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2024
2. Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2024
3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2024
4. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024
6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
7. Affectation des résultats de l'exercice 2024
8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024
9. Ratification de la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024 2025 et 2026
10. Renouvellement du mandat du commissaires aux comptes pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2025 2026 et 2027
11. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2024
12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse suivante : Résidence du Lac, Rue Lac Tanganyka, Immeuble H 3^{ème} Etage, les berges du Lac

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TAWASOL GROUP HOLDING. SA

Siège social : Résidence du Lac Rue Lac Tanganyka Immeuble H 3^{ème} Etage, les berges du Lac

La société Tawasol Group Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 30 décembre 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés, réunissent % du capital social, approuve le mode et délai de convocation à l'AGO annuelle relative à l'exercice 2024

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaires statuant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2024, ainsi que les modalités relatives à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, d'une manière définitive, le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2024, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes, déclare avoir pris connaissance desdits rapports dans tous leurs détails.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports du Conseil d'Administration, des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes, approuve les États financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les états financiers individuels font apparaître des capitaux propres de **114 787 497 DT** y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **998 156 DT** et un total du bilan de **138 442 968 DT**.

Les états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres de **20 701 928 DT** y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **1 148 591 DT** et un total du bilan de **183 379 424 DT**.

Cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 pour un montant de **998 156 DT** comme suit :

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Résultat de l'exercice 2024 | 998 156 |
| Résultat reporté | 2 301 704,365 |
| Résultat à répartir | 3 299 860,365 |
| Réserves légales | 164 993,018 |
| Résultat reporté | 3 134 867,347 |

Cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de **M Ahmed SELLAMI, titulaire du CIN n°08814999** en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration de TGH pour un mandat de 3 ans couvrant les exercices 2024,2025 et 2026.

Cette résolution est adoptée

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes **M.Moez BEN ALI** pour une période de 3 ans couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette résolution est adoptée

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence de 5 000 DT en brut par administrateur au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour faire tous dépôt et publications que besoin sera.

Cette résolution est adoptée